

PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 DECEMBRE 2019

Présent-e-s	M.	Nicolas FOURNIER, Vice-Président
	M.	Farid BEN-SLIMANE
	M.	Yoann DIDIER
	M.	Samuel DUNANT
	M.	Xavier FRANCEY
	M.	Yvan GUILLAUME
	Mme	Antoinette HOFER
	M.	Jean-Claude KORMANN
	M.	Sebastiano MALGIOGLIO
	Mme	Barbara MARINI LOPES SILVERIO
	M.	Félicien MAZZOLA
	Mme	Julie PERADOTTO
	M.	Guillermo Orestes SIRENA
	Mme	Elisabeth ULDRY FROSSARD
	M.	Didier VATTER
	Mme	Nathalie VON GUNTEN-DAL BUSCO
M.	Yves ZEHFUS	
Excusé-e-s	M.	Jean Carlo TABOADA, Président
	M.	Rocco DE LUCA
Conseil administratif	M.	Dinh Manh UONG, Maire
	Mme	GABUS-THORENS, Conseillère administrative
	Mme	Sylvie JAY, Conseillère administrative
Verbaliste	Mme	Janine BELAHBIB-DEGEN
Assiste	Mme	Elena GIARIO, Secrétaire générale ad intérim

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2019
3. Communications du bureau
4. Communications des commissions
5. Communications du Conseil administratif
6. DM 854 – Crédit d'investissement pour la réalisation de deux promenades thématiques et l'installation de la signalétique des bâtiments communaux pour un montant de CHF 463'000.-
7. P DM 865 – Crédit d'investissement de CHF 595'000.- pour la création d'un trottoir le long du chemin de Carobot entre la route de Chancy et le chemin des Suzettes annulant et remplaçant la DM 737
8. P DM 866 – Crédit d'investissement de CHF 762'000.- pour le verdissement et l'aménagement du préau de l'école de Cressy et de ses alentours
9. P DM 867 – Crédit d'étude d'un montant de CHF 28'000.- pour l'extension de la zone 30km/h - Praleta
10. P DM 868 – Demande d'un crédit d'étude de CHF 23'500.- pour la réfection de chaussée du chemin des Marais
11. P DM 869 – Demande de crédit d'investissement en vue de la réalisation d'une œuvre d'art sur la place du village suite au concours organisé par le Fonds de mise en valeur des bâtiments et espaces publics (FMV) de CHF 170'000.-
12. P DM 870 - Crédit d'investissement d'un montant de CHF 1'850'000.- portant sur la réhabilitation de la dépendance de la mairie
13. Pétition en faveur du tennis club
14. Questions
15. Propositions individuelles et divers
16. Naturalisations (Huis clos)

Le Vice-Président ouvre la séance du 10 décembre 2019 du Conseil municipal de Confignon et salue la venue d'un public nombreux. Il informe que MM. Taboada et De Luca seront absents. Nous sommes donc 17 ce soir.

1. Approbation de l'ordre du jour

M. Fournier propose deux modifications pour intégrer des motions. La première, déposée auprès du Bureau « Eradiquons tous les sites pollués de la commune » transmise par courriel et qui se trouve sur CMNet est proposée en nouveau point 13. Il passe tout de suite au vote de cette proposition **qui est acceptée par 11 oui, 5 non et 1 abstention.**

Puis, une nouvelle motion que vous trouvez sur vos places « Améliorons l'aménagement de la Place du Village » est proposée en nouveau point 14. Il passe au vote de cette proposition **qui est acceptée par 10 oui, 6 non et 1 abstention.**

M. Fournier propose ensuite de voter sur l'OJ tel qu'il vient d'être amendé.

L'OJ tel que modifié est accepté à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2019

Page 21, Point 16, M. Uong : « ... vous trouverez sur le site du SAFCO de l'Etat... »

Le procès-verbal du 12 novembre 2019 est, sous réserve de cette modification, approuvé par 16 oui et 1 abstention.

3. Communications du bureau

M. Fournier informe que la commune est toujours à la recherche d'un Père Noël pour la Fête du Sapin du 17 décembre. On peut s'inscrire auprès de Mme Giario.

Conférence de presse de la CdC : aura lieu le vendredi 13 décembre à 9H 15 auprès de l'Office des faillites, route de Chêne 54. Vous y êtes tous cordialement invités.

Modification de la LAC : introduction de c.m. suppléants. Le Grand Conseil a chargé les CM de faire une consultation des partis communaux, vous recevrez donc une information de l'administration communale et les partis devront rendre leur position sur ce point.

Promotions citoyennes : grand succès.

Dates des prochains CM : sont sur CMNet.

4. Communications des commissions

► Commission de l'aménagement et de la durabilité (CAD)

M. Kormann informe que la commission s'est réunie le 25 novembre. Elle a principalement examiné la mise à jour du PD des Energies de la commune avec un délégué du Bureau Amstein et Walthert. Avec Mme Oguey de l'administration la commission a pris connaissance des différents éléments qui devraient nous permettre de sortir du fossile à horizon 2030.

▶ **Commission de la culture, espaces publics et paysage (CCEP)**

M. Guillaume informe que la commission s'est réunie avec la CFGDE le 3 décembre. Elle a traité des promenades thématiques et salue la qualité du projet. Elle a néanmoins souhaité en savoir plus pour pouvoir se positionner sur la 1^{ère} phase. Concernant la signalétique, un citoyen de la commune a fait une proposition intéressante, aussi ce projet a été retiré momentanément pour examen et un rapport de commission a été établi.

▶ **Commission des finances et gestion – développement économique (CFGDE)**

M. Mazzola informe que la commission s'est réunie conjointement avec la CCEP le 3 décembre pour préavisier le projet des promenades. Puis toujours le 3 décembre, seule pour l'information relative aux comptes.

▶ **Commission des constructions, équipements et voirie (CCEV)**

M. Kormann indique que la commission ne s'est pas réunie.

▶ **Commission de la mobilité, sécurité et sports (CMSS)**

Mme Marini informe que la commission ne s'est pas réunie.

▶ **Commission sociale, logement et communications (CSLC)**

M. Francey informe que la commission s'est réunie le 3 décembre 2019. Elle a traité de l'attribution aux associations sociales genevoises, ainsi que la 2^e partie des subventions pour les projets à l'étranger et en Suisse. L'attribution pour les projets en Suisse a été acceptée à l'unanimité, de même que pour les projets à l'étranger. Il souligne le grand travail effectué par Mme Giario pour présenter tous les projets.

Il ajoute aussi un énorme retour sur la soirée citoyenne du 28 novembre dernier, qui mérite d'être reconduite.

▶ **Fondation d'intérêt public communal des institutions de la petite enfance (FPE)**

Mme Gabus Thorens informe que la Fondation ne s'est pas réunie.

▶ **Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon (FL)**

Mme Jay informe que la FL s'est réunie le 6 décembre et a discuté des candidatures pour le poste de conciergerie dans l'immeuble Sur-Beauvent. Dans l'intervalle, une entreprise externe a été mandatée. Puis la construction d'un local en dur va être réalisée à côté de l'auberge pour le stockage de leur matériel de jardin, ainsi qu'un réaménagement autour des terriers et un cheminement amenant au parc public.

▶ **Fonds de mise en valeur des bâtiments et espaces publics (FMV)**

Mme Gabus Thorens indique que le FMV ne s'est pas réuni.

▶ **Fondation des Evaux (FE)**

Mme Jay informe que la Fondation s'est réunie le 3 décembre et a discuté de la construction du nouveau restaurant. Un cahier des charges a été établi pour le recrutement d'un gérant du restaurant. Il s'agira d'un contrat de prestation qui fera l'objet d'une procédure ouverte.

▶ **Groupement intercommunal de voirie (CIV)**

Mme Jay informe que le CIV ne s'est pas réuni.

5. Communications du Conseil administratif

Communications de M. Uong

- Administration : l'organisation pour l'an prochain est affichée à l'écran. Il n'y aura donc plus de secrétaire général, mais le poste est divisé en trois co-secrétaires généraux dont l'attribution des pôles est la suivante : Mme Khagani pour les Finances, Mme Giario pour le social et M. Rodriguez pour l'aménagement. Cette structure mise en place dès octobre fonctionne bien et a été bien acceptée par les collaborateurs de l'administration. Elle est reconduite pour une année, sous réserve de son maintien par la nouvelle législature en juin. De plus, pour renforcer le pôle technique, un poste d'urbaniste aménagiste à 80% a été ouvert pour février 2020 ou à convenir.
- Installation de la nouvelle chaudière à la salle communale : tout est désormais en ordre et la salle communale, ainsi que la crèche, sont chauffées par la nouvelle chaudière à pellets et avec un taux de pollution minimum. Concernant la liaison à un réseau reliant l'ensemble des immeubles autour de la place, les travaux débuteront à mi-janvier et dureront 6 semaines. Enfin, une étude de faisabilité pour étendre ce réseau aux 2 immeubles de la commune Sur-Beauvent sera menée. A la prochaine séance du CM, une invitation des c.m. sera lancée pour visiter la chaudière ½ heure avant la séance.
- Publication des documents sur le site de la commune : vous trouvez aujourd'hui tout ce qui a été demandé lors de la précédente séance.
- Pollution de l'Aire : nous sommes toujours en attente d'une réponse des services de l'Etat et feront suivre l'information.
- ZI Cherpines : un groupe de travail a été constitué composé de la FTI, du Service de la promotion économique et des communes de PLO et Confignon pour étudier une stratégie de développement pour cette zone.

Communications de Mme Jay

- Travaux de mise en séparatif du chemin de Moulaz : les travaux arrivent à terme, ne restent que quelques travaux concernant des parcelles privées. Avec l'arrivée de l'hiver, la couche définitive ne pourra être appliquée qu'à fin février.
- Cressy – carrefour Carabot/Berthet : réparation de descellements de pavés.
- Réfection des portails du cimetière : les travaux sont en cours.
- Chaîne devant la salle communale : un accident ayant eu lieu, elle sera enlevée et remplacée par des potelets rétractables le 16 décembre prochain.
- Place du village et marchés : un marchand de poulets s'installera les samedis matin à Cressy et sur la place du village, un marchand de chocolats s'installera, ainsi qu'un marchand de crêpes.
- Diminution des produits chimiques pour le nettoyage des bâtiments communaux : un nouveau système à base de vapeur d'eau a été testé et sera utilisé désormais pour éviter l'utilisation de produits chimiques.
- Problèmes d'étanchéité à l'école de Confignon : des travaux conséquents seront nécessaires et une demande de crédit d'investissement sera faite l'an prochain.
- Croisement Vuillonex/Chaumont : problème de descellement de pavés qui seront refixés.

Communications de Mme Gabus-Thorens

Cuisines scolaires : un menu chasse servi comportait de la grenaille, mais les personnes qui assurent le service s'en sont rendu compte avant de servir et ont retiré ces plats. La seule incidence a été un repas sans viande pour les enfants. Le médecin cantonal a été alerté et un courrier a été fait avec une autre commune ayant eu le même problème pour informer les parents de ce qui s'était passé. Désormais, la chasse ne sera plus servie aux enfants.

- Arbre de Noël : aura lieu le 17 décembre à 18H30.

6. DM 854 - Crédit d'investissement pour la réalisation de deux promenades thématiques et l'installation de la signalétique des bâtiments communaux pour un montant de CHF 463'000.-

Le Vice-Président rappelle que cet objet avait été renvoyé en CFGDE et il passe la parole à M. Mazzola.

M. Mazzola indique qu'il fera le rapport sur l'aspect financier et laissera **M. Guillaume** parler du fond. Ce projet est inscrit au Tableau des investissements et correspond aux sommes prévues. Concernant la manière dont est construit ce crédit, il mêle à la fois une phase d'étude et une phase de réalisation, sans que l'on sache très bien ce qui sera réalisé. La commission a donc décidé de séparer clairement ces 2 phases et de ramener la délibération actuelle à une phase d'étude et de revenir ultérieurement avec une délibération pour réaliser le projet, en connaissant précisément ce qui sera construit. De plus, une autre demande a été d'intégrer directement dans cette phase de réalisation, les abords extérieurs en cherchant des sources de financement extérieures (Etat, communes, privés).

M. Guillaume se réfère à la promenade effectuée récemment avec des c.m. et rappelle le gros travail effectué par la CCEP pour ce projet.

Le Vice-Président ouvre les débats.

Mme Uldry Frossard rappelle que ce projet a été initié par la CCEP et en collaboration avec les associations. Il constitue un beau projet de valorisation du patrimoine naturel et culturel et un moyen de sensibiliser les promeneurs à la préservation du milieu naturel. Elle pense néanmoins nécessaire d'aller jusqu'au bout d'une promenade. Voter aujourd'hui uniquement un crédit pour la conception de deux promenades sans la réalisation et la construction est un mauvais calcul. Elle propose donc plutôt de voter un crédit de CHF 170'000.- pour concevoir et réaliser entièrement la promenade Confignon – Vuillonex – Coteau, et nous laisser du temps pour étudier la deuxième. L'OCAN vient de recevoir une demande de subvention de la commune pour renforcer le lien ville-campagne et ce 2^e projet devra s'inscrire dans un cadre global de coordination avec l'étude en cours pour classer le Vallon de l'Aire ou créer un parc naturel périurbain pour protéger les sites. Il serait préférable de connaître le montant de cette subvention, et éventuellement les propositions faites. Elle propose donc de voter un amendement pour voter sur la 1^{ère} promenade de CHF 170'000.-.

M. Malgioglio indique que la CCEP a travaillé sur la demande du crédit d'investissement pour deux promenades et le changement d'axe proposé est maintenant de valider un montant. Il nous a été expliqué que 2 promenades sont bien avancées et réalisables, avec la demande de distinguer l'étude de la réalisation. Ce qui est positif de son point de vue.

M. Guillaume souhaite préciser ses précédents propos en indiquant que la CCEP avait souhaité approfondir les parties prenantes dans la réalisation et donc faire aboutir cette étude de façon complète. Et ce, afin de connaître son contenu et vérifier que cela répond à un besoin, plutôt que de donner un crédit pour réaliser, sans avoir une idée précise du contenu.

Mme Gabus-Thorens rappelle qu'il avait été souhaité réaliser ces 2 promenades sur une période de 3 ans avec réalisation à fin 2022. Pourquoi? La raison est financière puisqu'il s'agit de faire coïncider ces réalisations avec des amortissements arrivant à terme et permettre un autofinancement. La proposition de couper ce crédit en 2 n'altère pas ce processus, mais en faisant une seule promenade dans son ensemble, il faudra commencer à amortir dès sa réalisation.

M. Fournier la remercie et propose de voter sur les amendements, puis sur la délibération. Il lit les différents textes et le DECIDE.

L'amendement pour une seule promenade à CHF 170'000.- est refusé par 1 oui, 2 abstentions et 14 non
L'amendement sur le phasage à CHF 190'000.- est accepté par 16 oui et 1 abstention



Législature 2015-2020
Délibération N° 854
Séance du Conseil municipal du **10 décembre 2019**

CRÉDIT D'INVESTISSEMENT POUR L'ETUDE DE DEUX PROMENADES THÉMATIQUES POUR UN MONTANT DE CHF 190'000.- TTC

Conformément à l'article 30, al. 1, lettre e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Vu le préavis de la commission de la culture, espaces publics et paysage (CCEP) du 03.12.2019

Vu le préavis de la commission des finances et gestion, développement économique (CFGDE) du 03.12.2019

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

Par 16 oui et 1 abstention

- a) D'approuver un crédit d'étude de CHF 190'000.- TTC pour la réalisation de deux promenades thématiques.
- b) De comptabiliser la dépense nette arrêtée à CHF 190'000.- TTC dans le compte des investissements rubrique 3420.390.50100.000 puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine administratif.
- c) De financer ces travaux par les fonds propres.
- d) En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.
- e) En cas de non réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.

Le Vice-Président : Nicolas FOURNIER

Le Secrétaire : Jean-Claude KORMANN

La DM 854 est acceptée par 16 oui et 1 abstention

7. P DM 865 - Crédit d'investissement de CHF 595'000.- pour la création d'un trottoir le long du chemin de Carabot entre la route de Chancy et le chemin des Suzettes annulant et remplaçant la DM 737

Mme Jay rappelle qu'il s'agit de travaux déjà réalisés, mais les communes de Bernex et Confignon ayant dû acheter des parties de parcelles privées, le RF demande de préciser les parcelles en incorporant le numéro de ces dernières dans une délibération. C'est donc un aspect formel à respecter.

L'entrée en matière est votée à l'unanimité des partis et le **Vice-Président** ouvre le débat.

Mme Von Gunten-Dal Busco demande de voter sur le siège, l'argent ayant déjà été dépensé et les travaux effectués.

Le **Vice-Président** fait voter sur le siège qui est accepté par 16 oui et 1 abstention, puis lit le DECIDE et passe au vote.



Législature 2015-2020

Délibération N° 865

Séance du Conseil municipal du 10 décembre 2019

CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 595'000.- POUR LA CREATION D'UN TROTTOIR LE LONG DU CHEMIN DE CARABOT ENTRE LA ROUTE DE CHANCY ET LE CHEMIN DES SUZETTES ANNULANT ET REMPLACANT LA DM 737

- Conformément aux articles 30, al. 1, lettre i et 57, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu que la charte d'aménagement du quartier de Cressy de 2001 indique que le chemin de Carabot est un des trois accès principaux au quartier
- Vu les discussions engagées depuis plusieurs années avec la Commune de Confignon pour réaliser cette troisième porte d'entrée du quartier de Cressy et l'étude lancée conjointement en septembre 2009 pour l'aménagement de ce chemin
- Vu le projet adopté puis déposé en autorisation de construire à la fin de l'année 2015 (DD 108288/1), après l'étude des nombreuses variantes proposées par le bureau d'ingénieurs civils mandaté et les négociations avec les riverains impactés
- Vu l'accord des services de l'Etat pour radier les servitudes existantes grevant les parcelles le long du projet, la fixation d'un prix du terrain à CHF 250.- / m² et la prise en charge des frais d'actes inhérents aux accords par les communes de Confignon et de Bernex
- Vu l'autorisation et l'entrée en force du projet à ce jour
- Vu la clé de répartition admise entre les communes, identique à celle admise pour tout le quartier de Cressy, à savoir 30% pour Bernex et 70% pour Confignon
- Vu les dossiers de mutation 16 à 19/2018 de Bernex (dossier 216075as) établis par le bureau Buffet Boymond SA, géomètres officiels, en date du 5 juin 2018

- Vu les projets d'actes notariés établis par M^e Karim Messali, en date du 6 mars 2019
 - Vu les demandes de compléments de la part du Registre Foncier pour permettre la réalisation des dossiers de mutation 16 à 19/2018 de Bernex
 - Conformément aux articles 30 et 50 de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984
 - Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif
- Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

D E C I D E

Par 16 oui et 1 abstention

1. D'annuler la délibération N° 737 du 9 mai 2017
2. D'approuver la demande de crédit DM 865 portant sur la création d'un trottoir le long du chemin de Carabot entre la route de Chancy et le chemin des Suzettes
3. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement brut de CHF 595'000.- destiné au mandat décrit sous chiffre 1, pour la part de 70% à verser à la commune de Bernex, pilote des travaux, pour la réalisation d'un trottoir au chemin de Carabot conformément à la clé de répartition pour le quartier de Cressy
4. De donner autorisation à la commune de Bernex, pilote du projet, la réalisation des transactions suivantes pour la réalisation du trottoir :
 - a. De diviser la parcelle N° 8124, de la commune de Bernex, sise à Cressy, de 1000 m², propriété de Monsieur Vincent Paul Alfred VARIN, en 2 sous-parcelles N^{os} 8842 et dp8843, selon le dossier de mutation N° 16/2018 (dossier 216075as) établi le 5 juin 2018 par le bureau Buffet Boymond SA, géomètres officiels.
 - b. D'incorporer la parcelle N° dp8843 au domaine public communal de Bernex.
 - c. D'autoriser le conseil administratif à acquérir la parcelle N° dp8843, de la commune de Bernex, sise à Cressy, de 23 m², propriété de Monsieur Vincent Paul Alfred VARIN, pour un montant de CHF 5'750.-, selon le projet d'acte notarié établi le 6 mars 2019 par M^e Karim Messali.
 - d. De diviser la parcelle N° 2328, de la commune de Bernex, sise à Cressy, de 1669 m², propriété de Madame Thérèse Marguerite TAPPY née MONNERAT, en 2 sous-parcelles N^{os} 8844 et dp8845, selon le dossier de mutation N° 17/2018 (dossier 216075as) établi le 5 juin 2018 par le bureau Buffet Boymond SA, géomètres officiels.
 - e. D'incorporer la parcelle N° dp8845 au domaine public communal de Bernex.
 - f. D'autoriser le conseil administratif à acquérir la parcelle N° dp8845, de la commune de Bernex, sise à Cressy, de 9 m², propriété de Madame Thérèse Marguerite TAPPY née MONNERAT, pour un montant de CHF 2'250.-, selon le projet d'acte notarié établi le 6 mars 2019 par M^e Karim Messali.
 - g. De diviser la parcelle N° 7988, de la commune de Bernex, sise à Cressy, de 961 m², propriété de Monsieur Damien Giovanni Antonio SIGISMONDI et Madame Aline Valérie SIGISMONDI née BREGUET, en 2 sous-parcelles N^{os} 8846 et dp8847, selon le dossier de mutation N° 18/2018 (dossier 216075as) établi le 5 juin 2018 par le bureau Buffet Boymond SA, géomètres officiels.
 - h. D'incorporer la parcelle N° dp8847 au domaine public communal de Bernex.
 - i. D'autoriser le conseil administratif à acquérir la parcelle N° dp8847, de la commune de Bernex, sise à Cressy, de 41 m², propriété de Monsieur Damien Giovanni Antonio

SIGISMONDI et Madame Aline Valérie SIGISMONDI née BREGUET, pour un montant de CHF 10'250.-, selon le projet d'acte notarié établi le 6 mars 2019 par M^e Karim Messali.

- j. De diviser la parcelle N° 2061, de la commune de Bernex, sise à Cressy, de 869 m², propriété de Monsieur Bernard François COLLOMB, en 2 sous-parcelles N^{os} 8848 et dp8849, selon le dossier de mutation N° 19/2018 (dossier 216075as) établi le 5 juin 2018 par le bureau Buffet Boymond SA, géomètres officiels.
 - k. D'incorporer la parcelle N° dp8849 au domaine public communal de Bernex.
 - l. D'autoriser le conseil administratif à acquérir la parcelle N° dp8849, de la commune de Bernex, sise à Cressy, de 9 m², propriété de Monsieur Bernard François COLLOMB, pour un montant de CHF 2'250.-, selon le projet d'acte notarié établi le 6 mars 2019 par M^e Karim Messali.
5. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements sous rubrique No 61.501, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Confignon dans le patrimoine administratif.
 6. D'amortir la dépense nette au moyen de 30 annuités qui figurent au budget de fonctionnement depuis 2018 sous rubrique No 62.331.
 7. De demander au Conseil administratif de solliciter le Fonds Intercommunal d'Equipement (FIE) pour une éventuelle participation au financement de cet aménagement.
 8. De demander l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du registre foncier et de la mensuration officielle afférents à ces opérations vu le but d'utilité publique de celles-ci.

Le Vice-Président : Nicolas FOURNIER

Le Secrétaire : Jean-Claude KORMANN

La DM 865 est acceptée par 16 oui et 1 abstention.

8. P DM 866 – Crédit d'investissement de CHF 762'000.- pour le verdissement et l'aménagement du préau de l'école de Cressy et de ses alentours

Mme Gabus-Thorens rappelle que ce projet trouve son origine dans la « Boîte à idées » qui réclamait plus de verdure et de l'ombre. Nous avons donc présenté un crédit d'étude pour le préau de l'Ecole de Cressy et aujourd'hui son résultat, tenant compte des conseils d'un acousticien et des partenaires, dont la FASE et les écoles. Le but est donc de végétaliser et de réduire le bruit. Concernant les finances, elle attire l'attention sur le fait que 30% seront à la charge de Bernex, selon la convention que nous avons avec eux.

L'entrée en matière est votée à l'unanimité des partis et le débat est ouvert.

M. Mazzola constate que ce projet corrige une erreur dans la conception de l'Ecole de Cressy, trop minérale et bétonnée, et il propose son renvoi en CCEP.

M. Guillaume renchérit sur le côté trop minéral, mais souhaite ajouter que de nombreux arbres ont dû être abattus, car malades. Il est donc nécessaire d'en remettre. Il propose de renvoyer en CFGDE, en plus de la CCEP.

M. Malgioglio propose un renvoi en CCEV, en plus de la CFGDE.

Mme Uldry Frossard ne conteste pas le bien-fondé de verdir et rafraîchir le préau de Cressy, mais déclare être néanmoins étonnée du coût de ces aménagements. Le montant proposé l'an dernier pour planter une dizaine d'arbres s'élevait à CHF 32'500.-. L'essentiel du crédit est aujourd'hui consacré à des travaux de terrassement pour atténuer le bruit, elle se demande donc si d'autres aménagements, notamment plus verts, ne pourraient pas être envisagés. Enfin, dans le plan des amortissements, le crédit est porté à CHF 300'000.- donc avec un dépassement très important.

Le Vice-Président confirme que toutes ces questions seront examinées en commissions et il propose de passer au vote sur les renvois.

Le renvoi en CCEP est accepté par 10 oui, 6 non et 1 abstention.
Le renvoi en CFGDE est accepté à l'unanimité.
Le renvoi en CCEV est accepté par 10 oui et 7 non.

Le Vice-Président demande de réfléchir à une commission conjointe et attire l'attention que pour réaliser ces aménagements avant l'été, les commissions devront s'en saisir assez rapidement.

9. P DM 867 – Crédit d'étude d'un montant de CHF 28'000.- pour l'extension de la zone 30km/h - Praleta

Mme Jay explique qu'il s'agit d'un crédit d'étude pour une extension en zone 30km/h. L'ensemble du réseau routier de la plaine de l'Aire a un régime entre 50 et 60 km/h et de nombreuses demandes pour pacifier les chemins communaux ont été envoyées. Nous allons donc réfléchir à un nouveau schéma de circulation, laissant plus de place à de la mobilité douce au vu de la fréquentation par les chevaux, les vélos et autres. L'étude devra déterminer le financement de cette extension pour cette étape concernant la partie nord de l'Aire.

L'entrée en matière est votée à l'unanimité des partis et le débat est ouvert.

Mme Uldry Frossard rappelle qu'une réduction du trafic et de la vitesse est demandée depuis de nombreuses années par les riverains et les associations qui souhaitent participer à la réflexion en cours. Elle souhaite qu'ils aient l'occasion d'être entendus. Elle constate que le plan proposé ne comporte pas de pistes cyclables. Un véritable réseau de mobilité douce devrait en comporter et concernant la trentaine de gendarmes couchés dans le périmètre, elle n'est pas sûre que cela soit adapté aux cyclistes. Elle propose donc le renvoi en CCEV, mais aussi d'inclure des discussions avec les riverains et les associations souhaitant participer à la concertation.

M. Malgioglio propose des renvois en CMSS et CFGDE.

Le Vice-Président propose alors de passer au vote sur les renvois proposés.

Le renvoi en CCEV est refusé par 4 oui, 6 abstentions et 7 non.
Le renvoi en CFGDE est accepté à l'unanimité.
Le renvoi en CMSS est accepté à l'unanimité.

10. P DM 868 – Demande d'un crédit d'étude de CHF 23'500.- pour la réfection de la chaussée du chemin des Marais

Mme Jay rappelle que cette demande de crédit d'étude estimée sur un coût total de réfection de la route de CHF 800'000.- trouve son origine dans l'expertise du réseau routier par le Bureau ERTEC régulièrement mandaté pour prioriser les travaux à effectuer. Il s'agit ici d'un tronçon ayant fait l'objet de nombreuses petites réparations, mais des travaux conséquents dans le soubassement sont maintenant devenus inévitables pour une consolidation pérenne.

L'entrée en matière est votée à l'unanimité des partis et le débat est ouvert.

M. Malgioglio demande le renvoi en CCEV et CFGDE.

Mme Hofer pense plus judicieux de voter sur le siège, vu l'état du chemin.

Le Vice-Président propose de passer au vote sur le siège.

Le vote sur le siège est accepté par 12 oui et 5 abstentions.

M. Guillaume souhaite poser la question de la sécurisation des chemins prévue? Ralentissements ou autres?

Mme Jay répond que ceci fait partie de l'étude précédente qui a été mentionnée. Ici il n'est question que de restaurer la voirie.

Le Vice-Président propose de passer au vote de la délibération et lit le DECIDE,



Législature 2015-2020

Délibération N° 868

Séance du Conseil municipal du 10 décembre 2019

DEMANDE D'UN CRÉDIT D'ETUDE DE CHF 23'500.- TTC POUR LA RÉFECTION DE CHAUSSÉE DU CHEMIN DES MARAIS

Conformément aux articles 30, al. 1, lettre m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

DECIDE

A l'unanimité des 17 membres présents

1. De procéder à une étude pour la réfection de chaussée du chemin des Marais.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 23'500.- TTC destiné à cette étude.
3. De comptabiliser la dépense sous le compte des investissements no 61.501 puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.

5. En cas de non réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.

Le Vice-Président : Nicolas FOURNIER

Le Secrétaire : Jean-Claude KORMANN

Le crédit d'étude de CHF 23'500.- est accepté à l'unanimité.

11. P DM 869 – Demande de crédit d'investissement en vue de la réalisation d'une œuvre d'art sur la place du village suite au concours organisé par le Fonds de mise en valeur des bâtiments et espaces publics (FMV) de CHF 170'000.-

Mme Gabus-Thorens rappelle que le FMV est un fonds indépendant avec règlement particulier qui prévoit que les œuvres d'art peuvent soit être financées par le Fonds lui-même, soit par un crédit du CM. Le FMV a élaboré un cahier des charges de concours pour une œuvre d'art sur la Place du village, le concours a eu lieu et l'œuvre de Mme Carmen Perrin est sortie lauréate de ce concours. Le montant de l'œuvre s'établit à CHF 150'000.- et il est demandé au CM de se prononcer sur ce montant. Vous avez eu l'occasion de voir l'exposition de ce projet à la Mairie et Mme Perrin était présente le jour de l'inauguration + 2 autres jours. Il s'agit donc d'une œuvre en 3 étapes : 1) installation d'une double spirale sur la place dont le but est de faire réfléchir à ce qui est souhaité à cet endroit, 2) étude préliminaire consistant à discuter avec les habitants et 3) l'inscription d'une phrase de Rousseau sur l'ancienne école.

L'entrée en matière est votée à l'unanimité des partis et le débat est ouvert.

M. Fournier souhaite s'exprimer au nom du PDC, remettant la présidence temporairement à **M. Kormann**, pour dire que ce projet n'est pas satisfaisant. Ayant participé au jury du concours, il a relevé que les projets ne répondaient globalement pas aux objectifs fixés dans le cadre de ce concours, ici particulièrement en termes de pérennité de l'œuvre. L'objectif de réaménagement qualitatif et durable de la place qui était recherché n'est pas rempli, d'autre part la frise proposée est intéressante, mais ne permettra pas non plus aux habitants de s'approprier cette belle place. La 3^e partie du projet qui propose une réflexion sur le périmètre devant l'auberge communale et l'église paraît faire double emploi avec celle menée dans le cadre du concours Hutins sur le périmètre élargi. Ces trois parties ne sont pas convaincantes et ne permettent pas de valoriser durablement la Place du village. Il propose donc de voter sur le siège et de refuser cet objet. Le PDC a déposé sur vos tables une motion qui sera traitée en point 14 de l'OJ pour servir de Plan B, car on ne peut écarter définitivement tout aménagement de cette place.

Mme Uldry Frossard indique avoir aussi pris part au concours en tant que membre du FMV et juré. Elle regrette l'absence de C. Perrin ce soir et rappelle que les 4 experts présents au concours ont soutenu à l'unanimité ce projet. Celui-ci se définit non seulement comme œuvre artistique, mais aussi comme un acte politique fort. *Elle lit le texte de présentation de l'œuvre fait par l'artiste.* Elle rappelle ensuite que C. Perrin fait le lien avec J.-J. Rousseau, un des premiers écologistes de son temps, et propose des ateliers participatifs pour choisir des citations de Rousseau à inscrire sur l'ancienne école. Elle propose de déplacer le parking dans le quartier du Vuillonex à 140 m du centre du village et de créer sur la place un jardin, un espace convivial avec des marchés de saison, un point de départ pour nos promenades thématiques. Cette place pourrait devenir une zone piétonne, protégeant le centre historique d'un accroissement de la circulation. Ce projet artistique donne un signal pour aller vers la transition écologique et apaiser le centre du village, elle recommande donc de voter le crédit pour réaliser cette œuvre artistique.

Le Vice-Président la remercie et relève qu'une demande de vote sur le siège ayant été faite, le règlement du CM oblige à la voter immédiatement en l'absence de demande concurrente, pour qu'ensuite la discussion puisse avoir lieu. Il demande s'il y a une proposition de renvoi en commission (s) ?

M. Mazzola propose comme alternative un renvoi en CCEP et souhaite expliquer les motivations de ce renvoi.

Le Vice-Président propose de voter *d'abord* sur le siège, ainsi que le prévoit le règlement du CM et assure chacun qu'il pourra s'exprimer.

Le vote sur le siège est accepté par 12 oui, 1 non et 3 abstentions.

M. Mazzola souligne la portée philosophique du projet, comme une démarche et une exploration. C'est un processus qui est proposé s'inscrivant dans une réflexion plus large de végétalisation, de piétonnisation, et sur la manière dont on investit les espaces. Voix de Gauche y est totalement favorable. Maintenant, la majorité des membres de la commission n'a pas voté en sa faveur, ne comprenant pas pourquoi il faudrait peindre une spirale à CHF 150'000.- sur la place du village pour entamer une réflexion écologique. Il pense qu'il s'agit d'une arnaque qui n'a pas été votée et comprise par la majorité des gens siégeant dans le Fonds. On ne sait pas combien de temps durera cette spirale, comment elle se dégradera, même si on ne la verra pas quand on se trouvera sur la place... Voix de Gauche trouve néanmoins intéressant de renvoyer ce projet en CCEP pour entendre l'artiste d'une part, et éventuellement reprendre les éléments de participations citoyennes et les réflexions communes relatives à l'arborisation et à la piétonnisation de cette place.

M. Kormann souhaite ajouter 2 points à ce qui vient de se dire. Le processus s'est malheureusement dispersé dans les mains d'une équipe d'experts éloignés de la réalité des aspirations des habitants pour leur commune. C'est regrettable et il souhaite que cela serve de leçon pour d'autres démarches de ce type. La connexion entre ce qui était demandé et l'appréciation de ce qui était proposé s'est progressivement perdue, au profit d'un certain intellectualisme qui s'est auto-alimenté en produisant ce décalage. En deuxième lieu, il dénonce une malhonnêteté intellectuelle dans la présentation du projet retenu, car pour bien valoriser la 3^e étape du projet (plantation d'arbres), tous les arbres existants ont été effacés des schémas, dessins et plans présentés. Faut-il vraiment travestir la réalité pour proposer autre chose ? Il propose donc de refuser ce projet.

Le Vice-Président revient pour préciser en réponse à la question de **M. Mazzola** relative au Règlement du CM qu'il s'agit des Art. 3 et 4.

Mme Uldry Frossard regrette les propos tenus, car Mme Perrin est une très grande artiste, reconnue à Genève et au-delà des frontières. Elle est l'épouse de Georges Descombes qui a réalisé la renaturation de l'Aire et a obtenu de nombreux prix. Qualifier d'arnaque est très exagéré par rapport au travail fait.

M. Malgioglio rappelle que l'art a pour chacun des significations différentes, mais il souhaite savoir si dans le processus de décision, un vote préliminaire aurait pu avoir lieu avant présentation au CM ?

Mme Gabus-Thorens est étonnée de cette question sachant que c'est **M. Taboada** qui avait insisté pour que les projets du FMV passent par une délibération du CM. Au départ, ce ne devait pas être le cas et la dernière modification du règlement a été introduite pour que ces objets passent au CM.

Le Vice-Président propose de passer au vote après lecture du DECIDE.

La DM 869 est refusée par 1 oui, 14 non et 2 abstentions.

12. P DM 870 – Crédit d'investissement d'un montant de CHF 1'850'000.- portant sur la réhabilitation de la dépendance de la mairie

Mme Gabus-Thorens rappelle que cette présentation fait suite au crédit d'étude voté pour la réhabilitation de la Mairie. Elle attire l'attention sur le fait que les architectes sont partis des besoins exprimés, des problématiques techniques, et ont proposé une salle multimodale, adaptée à tous les besoins de la commune, culturels et de fonctionnement. Ont également été demandés un chauffage à énergie

renouvelable, ainsi qu'une isolation de la mezzanine. Enfin, une cave et un espace pour les vélos dans le parc de la Mairie. Nous disposons donc d'un projet cohérent qui répondra aux besoins culturels et sociaux et ce, pendant toute l'année.

L'entrée en matière est votée à l'unanimité des partis et le débat est ouvert.

M. Mazzola rappelle l'importance de ce projet, en discussion depuis longtemps, et il propose le renvoi en CCEV et en CFGDE pour analyse.

M. Guillaume ajoute qu'il souhaite un suivi continu au niveau de la culture et donc un renvoi en CCEP.

Le Vice-Président propose donc de voter ces renvois.

Le renvoi à la CCEP est approuvé par 15 oui, 1 non et 1 abstention.

Le renvoi à la CCEV est approuvé par 16 oui et 1 non.

Le renvoi à la CFGDE est approuvé à l'unanimité.

13. Motion « Eradiquons tous les sites pollués de la commune »

Le Vice-Président invite le 1^{er} signataire à lire le DECIDE de la motion, avant le vote sur l'entrée en matière. Puis le 1^{er} signataire présentera l'argumentaire de la motion et le débat ouvert.

M. Guillaume lit le DECIDE de la motion.

L'entrée en matière est votée à l'unanimité des partis et le débat est ouvert.

M. Guillaume fait part de sa surprise de savoir le Vallon de l'Aire et la Césure verte pollués par 3 sites. Tout ceci a été caché sous une apparence verte, et même récompensé par le Prix du paysage du Conseil de l'Europe ! Trois pollutions sont néanmoins présentes avec 1) la décharge de Moulaz avec 12'000 m³ de déchets divers, 2) le tunnel de Confignon, sous lequel 10'000 m³ de déchets et scories provenant des Cheneviers sont stockés et 3) la STEP de l'Aire qui dépollue de l'eau, mais qui est polluée. Il a donc été choqué d'apprendre que dans ces espaces, il y ait des pollutions dont nous ne connaissons pas la nature, ni le suivi donné. Il propose donc de traiter ce problème, voire de dépolluer ces lieux.

Le Vice-Président le remercie et ouvre le débat.

M. Mazzola déclare être mal à l'aise, car l'OJ est chargé, il est déjà 22H10 et devoir traiter des motions sans urgence réelle et sans prise de connaissance suffisante ne paraît pas adéquat. Il rappelle le délai prévu dans le règlement du CM pour déposer une motion.

M. Fournier précise que cette motion est disponible sur CMNet depuis 10 jours, ce qui est contesté par **M. Kormann**.

M. Mazzola est d'autant plus convaincu par cette motion qu'il avait aussi déposé une motion sur la pollution de l'Aire et relevé sur le site de l'Etat des taux de pollution inquiétants. Cette motion élargit le spectre de l'étude aux autres questions et permettra aussi d'aborder la question de l'OFROU pour laquelle nous sommes toujours en attente de réponse. Aussi, à titre personnel, il soutient le vote de cette motion, propose de voter sur le siège et de l'accepter.

M. Malgioglio propose un renvoi au CA pour entreprendre les démarches afin de connaître la nature de ces pollutions.

Le Vice-Président propose de voter sur le renvoi de cette motion au CA.

Le renvoi au CA est accepté par 15 oui, 1 non et 1 abstention.

14. Motion « Améliorons l'aménagement de la Place du Village »

M. Fournier propose de lire les invites en tant que 1^{er} signataire, puis de voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est votée à l'unanimité des partis et le débat est ouvert.

M. Fournier rappelle que la Place du village a été récemment transformée, permettant des activités commerciales fixes, des marchés et des activités familiales. Le réaménagement du périmètre devant l'auberge et l'église a permis la création d'un parking. La requalification de cet espace est globalement satisfaisante, mais deux problématiques particulières subsistent néanmoins. Le périmètre aménagé devant l'auberge et l'église n'est pas satisfaisant, avec la présence massive de voitures et d'autre part, l'aménagement de la Place centrale, devant la COOP, qui nécessiterait quelques améliorations, notamment une végétalisation plus fournie, une fontaine valorisée et un mobilier urbain revu.

Le concours du FMV entendait travailler sur ces éléments, mais force est de constater au terme de ce concours que l'objectif n'est pas atteint. Le CM a rejeté le projet proposé, raison pour laquelle les signataires de cette motion proposent au CA de préparer un projet de mise en valeur de la Place *centrale*, afin d'en rehausser les qualités spatiales et sociales. Il propose donc un renvoi au CA.

M. Didier souhaite intervenir sur la forme de cette motion qui n'aurait pas eu de sens si le CM avait accepté le projet d'œuvre d'art ou s'il avait été renvoyé en commission. Il a donc été étonné que le renvoi en commission ait été « coulé » par le président de séance en empêchant ceux qui avaient proposé le renvoi en commission d'argumenter dans ce sens. Il a trouvé cette manœuvre délicate et en a éprouvé un certain malaise. Sur le fond, Voix de Gauche est ouvert à un verdissement de cette place bien entendu.

Le Vice-Président rappelle que son devoir est de faire scrupuleusement respecter le règlement du CM. C'est ce qu'il a fait et il invite à relire les articles 3 et 4 de la section consacrée à l'initiative des conseillers municipaux. Il confirme avoir respecté les règles, mais admet que son erreur a peut-être été de ne pas transmettre la présidence à **M. Kormann** pour cette intervention.

M. Dunant reconnaît que le fond de cette motion est intéressant, mais souhaite dire que tout ne doit pas être critiqué. Cette place fonctionne très bien selon lui et se précipiter dans une démarche devant aboutir avant l'été, non. Le périmètre élargi des Hutins propose une réflexion globale à l'échelle du quartier et il pense qu'il ne faut pas court-circuiter ce qui est en cours aujourd'hui. Faut-il d'une refonte globale ou d'un simple aménagement ? Personnellement, il est d'avis d'avoir une réflexion, mais sans précipitation. Il appuie donc un renvoi au CA, mais souhaite que le CA revienne vers le CM avec des propositions favorisant la vie sur la place, plutôt que son aménagement matériel.

M. Mazzola abonde dans ce sens également et il propose de renvoyer au CA.

Mme Jay entend parfaitement la demande de cette motion, mais souhaite préciser que l'aspect dénudé et minéral de cette place correspond aussi au devoir d'accueillir un marché. Elle ne critique pas la motion, mais attire l'attention sur les contraintes liées au caractère polyvalent des besoins des usagers de cette place.

Le Vice-Président propose de voter sur le renvoi au CA.

Le renvoi au CA est accepté par 15 oui, 1 non et 1 abstention.

15. Pétition en faveur du tennis club

Le Vice-Président rappelle que ce point avait été brièvement abordé lors du dernier CM pour établir que le règlement imposait de l'inscrire formellement à l'OJ comme toute pétition qui parviendrait au CM. Il rappelle les options possibles et propose d'ouvrir la discussion par une intervention par groupe politique sur le fond avant de passer au débat.

Mme Jay propose au nom du CA de faire un petit résumé de l'histoire du tennis club et d'informer sur quelques aspects légaux et temporels.

Projection du tableau récapitulatif des différentes étapes de 2013 à ce jour + explications des éléments légaux dont il faut tenir compte.

Mme Von Gunten – Dal Busco souhaite s'exprimer au nom du PDC pour préalablement préciser qu'en parallèle à la pétition traitée ce jour, le PDC avait été contacté par le TC de Confignon afin de connaître sa position sur ce sujet. Un courrier de réponse a été envoyé au TCC. La position du groupe PDC est la suivante : le fait que ce club soit composé de nombreux membres, qu'une centaine d'enfants y suivent des cours, permettant des rencontres intergénérationnelles, interculturelles, sociales, permettant la pratique sportive à l'échelle locale, ne fait aucun doute. Le PDC en reconnaît bien évidemment l'importance et les questionnements des membres du TCC sur l'avenir de leur club sont également légitimes. Puis il y a la réalité du terrain telle que rappelée à l'instant par **Mme Jay**, les contraintes d'aménagement du territoire et des constructions de logements. La parcelle sur laquelle se trouve actuellement le tennis, ainsi que tout le périmètre alentour, a fait l'objet d'une modification de zone, d'un déclassement en zone de développement, pour y construire des immeubles d'habitations. Techniquement cette modification de zone est une loi votée par le Grand Conseil et désormais en force. Ce qui signifie qu'inévitablement le tennis, sous sa forme actuelle, est voué à disparaître. Cependant, ce n'est pas pour tout de suite et aussi le PDC est convaincu que des solutions concevables et acceptables peuvent être trouvées pour permettre aux habitants de continuer à jouer au tennis.

Par rapport au planning, elle rappelle que la disparition des courts ne se concrétisera que lors de la 3^e et dernière phase du projet, ce qui laisse encore un peu de temps. S'agissant ensuite des solutions, le CA a d'ores et déjà évoqué quelques pistes avec les membres du club, même si elles ne répondent pas encore aux attentes. Elle propose donc de continuer à réfléchir ensemble, à se montrer créatifs. Le PDC a une proposition concrète, celle de valoriser les terrains de tennis déjà existants juste en-dessous de l'école et qui appartiennent à la commune. Une solution pour la pratique en hiver pourrait également être discutée, ainsi que l'intégration d'une partie des activités du club dans le futur quartier du Vuillonnex. Il est donc important pour le groupe PDC de renvoyer la pétition en commission pour en discuter plus concrètement, y réfléchir ensemble et pour auditionner un représentant du club et connaître leurs attentes pour le futur. Le PDC propose donc un renvoi à la CMSS et à la CAD.

M. Malgioglio informe que son groupe a déjà répondu à un courriel pour exposer ce que pense le PLR de la situation. En tant que nouveau membre à la CMSS, il sera personnellement attaché à revoir tous ces points et étudier toutes les pistes. Il propose un renvoi à la CMSS et à la CAD également.

M. Mazzola quelque peu différent de celui présenté par le CA. En 1992, il avait 10 ans et c'était l'année des JO avec un titre olympique pour les genevois, Marc Rosset, et un club de tennis qui ouvre. C'est d'ailleurs toujours le seul équipement sportif, à part ceux de l'école. Cette vague qui a conduit à la création de ce club est toujours là, avec son esprit club revendiqué et aussi un esprit de proximité qui fait que l'on va jouer à pied depuis chez soi. Ceci est à préserver pour Voix de Gauche. Maintenant il souhaite revenir sur le PD cantonal 2030 dont il cite un extrait mentionnant l'objectif d'équipements sportifs. Avec les PLQ Cherpines et Vuillonnex, on a l'augmentation des logements, mais pas d'équipements sportifs prévus, pire on supprime l'existant, ce qui est absurde. Il a bien entendu les arguments du CA, mais il souhaite que cette pétition puisse être entendue en commissions CMSS et CAD, pour chercher des solutions, mais aussi pour entendre le club, les pétitionnaires et l'Etat. En zone 4, des activités peuvent être autorisées et par activités, on peut entendre le tennis. Enfin, par rapport aux terrains de l'école, il est heureux que des solutions créatives soient cherchées avec le PDC, mais ces terrains ne sont pas aux normes officielles, et la solution des Cherpines est à envisager avec les navettes légères qui sont prévues, plus que la proposition de relogement dans un autre club, qui équivaut de fait à une absorption. Il propose donc un renvoi en CMSS et CAD également.

M. Dunant souhaite donner un coup de chapeau à M. Marti pour la démarche entreprise, pour la persévérance à réveiller un CM contre vents et marées. Bravo et merci de nous avoir ainsi poussé à la

réflexion. Maintenant, votre pétition doit être analysée par les commissions du CM. Nous vous devons de vous répondre avec autre chose qu'une fatalité. Il est clair qu'aujourd'hui l'aménagement du territoire est soumis à la loi cantonale, il est clair que le PLQ du Vuillonex, suite au projet de déclassement de Bernex-Est, va avoir force de loi. Il est clair aussi que ces projets ont fait l'objet de concertations et de séances publiques et qu'aujourd'hui ce projet de forme urbaine est aussi très intéressant. Les dommages collatéraux liés à ce déclassement doivent cependant être impérativement pris en compte. Les membres du PLR se doivent aujourd'hui de travailler dans un sens qui vous satisfasse. La réponse que vous avez reçue dans le courrier du 22 août a quelque chose de léger dont il tient à s'excuser, tellement étranger à la question de fond soulevée. Il s'agit donc de reconnaître l'importance de cette démarche et faire en sorte qu'elle soit portée par les commissions du CM.

Mme Uldry Frossard rejoint **M. Mazzola** dans son intervention et remercie **M. Dunant** également, car il a fallu se battre avec le CM pour que cette pétition soit inscrite à l'OJ de cette séance. 150 membres, une centaine d'enfants pratiquant ce sport font de ce club un élément important. Selon l'OMS, les enfants ne bougent pas assez et passent plus de 90% de leur temps en position assise ou couchée. C'est pourquoi les communes doivent favoriser le sport et le mouvement pour endiguer cette épidémie de sédentarité. Les équipements sportifs, les parcs de jeux, sont aussi importants que les logements dans les nouveaux quartiers. Si ces infrastructures sont trop éloignées, les jeunes devront être accompagnés par leurs parents et la distance peut en décourager un grand nombre. Le PLQ du Vuillonex prévoit la suppression du TCC, mais aussi du parc de jeux pour les enfants et des terrains de foot, basket. Toutes ces infrastructures ont été récemment rénovées et leur destruction aura aussi un impact en termes de durabilité et de finances publiques. Pour ces raisons, il n'est pas envisageable de les détruire pour les reconstruire ailleurs. Il est donc nécessaire de revoir le PLQ du Vuillonex, car les habitants ne sont pas prêts à sacrifier tous les terrains de sport pour construire un immeuble de 7 étages et de nouvelles routes. Le parc du Vuillonex sur lequel il ne sera pas possible de séjourner en raison du gazoduc et de l'ordonnance de protection contre les accidents majeurs, ne pourra remplacer les parcs et terrains que nous avons aujourd'hui.

La commune peut décider aujourd'hui de remettre en zone de verdure la parcelle de 8500 m² du parc de jeux et du tennis et choisir un autre emplacement pour construire des logements pour nos aînés. La parcelle Lachavanne de l'autre côté de l'école serait plus propice à l'accueil de nos aînés et des jeunes enfants de la crèche. La votation du Pré-du-Stand est l'exemple parfait de la souveraineté et de la volonté populaires. Pour 9 petites voix sur 98'000 le projet a été refusé. Elle sollicite donc le renvoi de la pétition à la CAD, ainsi que l'organisation d'une séance de commission à la salle communale avec tous les membres du club de tennis et les habitants intéressés par le sujet, pour qu'ils puissent s'exprimer et poser des questions.

Mme Jay tient à préciser des aspects évoqués par **M. Mazzola** sur les Cherpines. Cette proposition avait été faite au club sans succès, car cet esprit club était difficilement compatible avec cet environnement, mais avait néanmoins été discutée. Puis, concernant les propos de **M. Dunant** remerciant l'acte courageux de **M. Marti**, elle informe qu'un même type de réponse lui avait été envoyé pour son courage et son implication. Elle croit cependant comprendre que ce courrier n'a pas été compris dans ce sens et taxé d'infantilisation, ce qui est dommage, car pas du tout le but de ce courrier. S'agissant maintenant de la parcelle Lachavanne citée par **Mme Uldry**, elle l'a mentionnée tout à l'heure dans son tableau des étapes et des éléments légaux dont il faut tenir compte. Elle a aussi fait l'objection de discussions et **Mme Uldry** a évoqué quelque chose qui avait déjà été dit dans ce résumé.

M. Uong imagine que ce sujet sera renvoyé en commission(s) pour être discuté et pour trouver des solutions répondant à la demande du TCC. Cependant, il tient à souligner l'aspect de la loi à respecter. Il faut donc bien séparer les choses : le déclassement a été voté par le Grand Conseil et le périmètre du Vuillonex consacré aux logements dans le cadre de cette loi. Il est donc faux de dire que d'un coup de baguette magique, nous pourrions quand même réserver des zones de verdure et d'activités sportives pour garder le TCC au même endroit. Si nous avons l'intention de garder les terrains de tennis, cela signifie revenir au Grand Conseil pour demander un nouveau déclassement avec un périmètre consacré aux activités sportives. Mais à Genève, nous avons l'obligation d'éviter tout déclassement de zone agricole,

aussi il laisse imaginer la réponse du Grand Conseil à une demande de déclassement d'une zone logement pour une activité sportive. Il y a des lois à des niveaux différents, mais à respecter. Deuxièmement, des solutions existent probablement pour des esprits inventifs et non focalisés sur la préservation de l'état actuel.

Mme Gabus-Thorens souhaite répondre à la proposition du PDC de mettre le TCC sur les terrains jouxtant l'école. Ces terrains sont utilisés à chaque récréation par les classes, par le GIAP et aussi pendant les jours de congé par toute la population. Ce sont les seuls terrains de sport destinés à toute la population. Elle imagine qu'il faut trouver une autre solution.

Le Vice-Président propose de voter les renvois en commissions CMSS et CAD.

<p>Le renvoi en CMSS est accepté à l'unanimité. Le renvoi à la CAD est accepté par 15 oui et 2 non.</p>

16. Questions

M. Mazzola a relevé dans une interview de M. Dal Busco au sujet de la mobilité si « une attente raisonnable » à horizon 2050 pour bâtir la diamétrale lui semblait raisonnable ? Il a répondu que cela n'allait pas, car on ne peut décréter l'urgence climatique tout en renvoyant le rail à 30 ans. Il demande donc dans quelle mesure le CA pourra rebondir sur cette affirmation et relancer le projet de diamétrale ?

Mme Gabus-Thorens rappelle qu'après le refus du Grand Conseil d'étudier le transport par câble, nous avons interpellé le CE pour connaître la suite des événements et notamment la 3^e phase des Cherpines qui est liée à un transport transversal. Nous attendons toujours des nouvelles.

Mme Uldry Frossard revient sur une question pour laquelle elle n'a pas encore reçu de réponse, à savoir : quelles échéances pour le PLQ du Vuillonex, le PLQ communal et le PLQ des Cherpines, le projet des Hutins. Nous devons recevoir un courrier...

Puis, concernant les restaurants scolaires, elle a été interpellée par de nombreux parents concernant le délai d'une semaine entre l'incident et l'information aux parents reçue en courrier B. C'est un délai considérable et les parents auraient souhaité en être informés le jour même, ou au plus tard le lendemain. En cas de risque sanitaire, elle demande quels sont les moyens à disposition pour alerter rapidement les parents ?

M. Uong informe que toutes les informations relatives aux PLQ et aux Hutins ont été publiées dans le Conf'lien et sur le Forum. Concernant le planning pour le PLQ Vuillonex, il est en cours d'enquête technique et bientôt en enquête publique. Normalement, il est prévu que le PLQ Vuillonex sera voté par le CM au mois de mai au plus tard. Une fois le préavis du CM donné, il faut compter avec 3-4 mois pour que le CE l'approuve également.

Concernant le PLQ d'ensemble et celui des Cherpines, ils suivront le même chemin et seront soumis à enquête publique dès le début de l'année. Le PLQ d'ensemble devrait être approuvé par le CE l'an prochain.

Concernant le PDCom, il sera présenté à la 1^{ère} séance du CM en 2020 et devrait être approuvé encore par le CM de cette législature, soit au plus tard au mois de mai.

Mme Jay précise pour le Projet Hutins qu'à la suite du concours et à la semaine publique, il avait été relevé que la typologie des appartements ne correspondait pas pour la 1^{ère} phase aux besoins réels. Un gros travail de remaniement a eu donc lieu. Actuellement, les dossiers sont déposés auprès des banques pour obtenir les crédits nécessaires.

Mme Gabus-Thorens conteste la réponse tardive aux parents pour les restos scolaires. Une lettre aux parents a été écrite dans la semaine, mais le jour même, il y a eu 1) prise de contact avec le département de la santé qui a confirmé l'absence de danger, 2) le médecin cantonal qui a conseillé de ne pas distribuer cette viande. Cet incident ayant aussi eu lieu dans d'autres communes, nous avons opté pour une

communication commune, avec le GIAP également, et la lettre a dû arriver le lundi, soit dans un délai parfaitement raisonnable, vu l'absence de danger pour les enfants.

M. Mazzola souhaite remercier **Mme Jay** et l'administration pour leur intérêt à réhabiliter l'ancienne cabine téléphonique en bibliothèque. Il demande si des synergies seront possibles avec le bibliobus ?

Mme Gabus-Thorens ne voit pas bien comment mettre en œuvre concrètement une synergie avec le bibliobus, mais est prête à mettre en œuvre toute idée qui lui sera soumise.

M. Ben-Slimane relève dans le Conf'lien, page 15, qu'une communication a déjà été faite sur le crédit pour l'œuvre d'art qui vient d'être balayé. Il ne comprend donc pas comment on peut communiquer sur un projet non encore validé ?

Mme Gabus-Thorens explique que le concours a été fait, l'exposition a eu lieu et ce sont les éléments sur lesquels on communique.

17. Propositions individuelles et divers

Néant.

18. Naturalisation (Huis clos)

M. Francey présente le dossier N° 2012.1089.

La commission a approuvé favorablement à l'unanimité moins 1 abstention.

Le dossier est approuvé par 13 oui et 4 abstentions.

M. Fournier lève la séance à 23H10.

Nicolas FOURNIER

Vice-Président



Jean-Claude KORMANN

Secrétaire

